

OLIVIER AÏM

# Les théories de la surveillance

---

*Du panoptique aux Surveillance Studies*

ARMAND COLIN

Illustration de couverture: © Alexander – Adobe Stock

Mise en page: PCA

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



© Armand Colin, 2020

Armand Colin est une marque de  
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.armand-colin.com](http://www.armand-colin.com)

ISBN: 978-2-200-62349-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Pour Albert, comme promis.  
Pour Béatrice, comme dû.*



# Avant-propos

À L'OCCASION DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID 19, l'ensemble des gouvernements mondiaux a réfléchi à des moyens de « surveiller » la propagation du virus au sein de la population. Renouant avec des techniques parfois anciennes (la quarantaine, l'isolement, le confinement, la fermeture des frontières, le quadrillage de la ville, le relais médical sous la forme de « sentinelles », entre autres), la surveillance a montré également de nouveaux visages : les caméras et les scanners thermiques, la reconnaissance faciale, les applications de traçage, les drones survolant les villes, là aussi parmi une série plus grande de techniques ayant été expérimentées.

De manière intime et collective, la réalité des nouveaux « agencements<sup>1</sup> » de la surveillance a été et continue d'être – au moment où nous écrivons ces lignes – éprouvée à l'ensemble des niveaux impliqués par la lutte contre le virus : à l'échelle mondiale, nationale, régionale, locale et individuelle. Certains de ces moyens ont pu paraître pertinents, d'autres inacceptables, redoublant, dans ce cas, la panique sanitaire par une panique morale et un mouvement de protestation contre toute forme opportuniste de contrôle social.

Avant d'aborder le fond des théories de la surveillance, cette expérience grandeur nature est riche de quatre enseignements liminaires :

- la surveillance se déploie dans des « agencements » qui mêlent tendanciellement des techniques et des registres anciens – parfois archaïques – et nouveaux – souvent liés aux dernières innovations technologiques ;
- la surveillance touche toujours à un moment donné le corps des individus, y compris lorsque celui-ci est prolongé par des dispositifs numériques ;
- la surveillance tend vers un fonctionnement quadrillé et stratifié, puisque c'est la diversité de la population qui est son objet référentiel ultime ;
- enfin, la surveillance est manifestement devenue une question vive, partagée, débattue et réflexive dans notre société.

Pour illustrer cet ensemble de points, il nous paraît éclairant de citer, dans cet avant-propos, le cas de la Cnil, soit la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qui est née en France en 1973 et dont le rôle est d'informer et de conseiller le grand public, mais aussi de contrôler les organismes et de réguler leur usage des données personnelles. Pendant le confinement général de la population française, la Cnil a recensé une grande partie de l'arsenal mis en place

---

1. Proposée par Gilles Deleuze et Félix Guattari, la notion d'« agencement » a été reprise en 2000 par les chercheurs Ericson et Haggerty pour caractériser les nouvelles formes de surveillance, joignant des techniques anciennes et des techniques nouvelles, pour l'essentiel reliées à la collecte des données. Nous y consacrerons la deuxième partie de cet ouvrage.

(ou évoqué) par les pouvoirs publics. Dans une série d'articles détaillés et intitulés « Coronoptiques<sup>1</sup> », le « Laboratoire d'innovation numérique de la Cnil » (le Linc) a très vite – dès le 10 avril 2020 – évoqué les dangers potentiels de la « gestion de la pandémie » à travers les « dispositifs de surveillance » élaborés par le gouvernement pour « dépister la population » et pour « rendre visibles le virus, la contagion et le non-respect du confinement ». Le danger principal pointé par la Cnil porte sur la nature des outils déployés pour remplir ces objectifs, le risque étant de rogner sur les « libertés individuelles et collectives », tout en confisquant un trop grand nombre de données personnelles.

Au-delà des contenus et des thématiques en jeu, deux points convergents méritent ici d'être relevés : l'usage récurrent de l'expression consacrée de « dispositif de surveillance » pour évoquer toute technique entrant dans cette logique politique ; le choix du concept forgé à cette occasion de « Coronoptiques ». Symboliquement forts, ces deux éléments trouvent une racine théorique commune, dans la mesure où ils citent explicitement le texte de Michel Foucault *Surveiller et punir* paru en 1975 et qui, le premier, se proposait de considérer la surveillance comme un nouvel objet de réflexion historique, philosophique et politique. Pour ce faire, Foucault exhume un texte datant de 1787, écrit par le philosophe anglais Jeremy Bentham, ayant pour but de proposer aux gouvernements anglais, puis français, le modèle d'une prison innovante et idéale en ceci que son édifice central permettrait de « tout voir » et de tout faire voir. À cette « utopie de la transparence » [FOUCAULT, 1975], Bentham donne le nom de « panoptique ». Pour décrire le modèle général des « sociétés de surveillance » qui s'imposent aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Foucault crée, sur cette base historique, la notion de « panoptisme ». Nous aurons bien entendu le temps de revenir en détail sur ces points. Mais considérons à nouveau le mot-valise proposé par le Linc. Pour désigner en 2020 les mesures de surveillance du virus et les dangers afférents, « coronoptique » se présente alors comme un néologisme qui conjoint l'actualité de la situation sanitaire (le corona/virus) et cet ancien modèle de prison devenu l'emblème de la surveillance de nos sociétés (le « pan/optique »). Ce choix terminologique fait apparaître deux faits notables : d'abord, il prouve la persistance de la double notion de Bentham et de Foucault, qui continue à muter à la faveur de sa plasticité lexicale pour décrire de nouveaux phénomènes. Plus fondamentalement ensuite, il atteste d'un besoin toujours plus fort de modèles théoriques pour décrire les phénomènes de la surveillance.

C'est précisément de ce double constat, confirmé ici dans le cas de la crise sanitaire, qu'est né le projet de notre ouvrage, dont le but principal est de présenter l'histoire et l'actualité des recherches qui, depuis la parution de *Surveiller et punir*, font des théories de la surveillance un champ en plein développement.

1. COURMONT A., 2020, « Coronoptiques (1/4) : dispositifs de surveillance et gestion de l'épidémie », LINC – Laboratoire d'Innovation Numérique de la CNIL : linc.cnil.fr

# Introduction

À SUIVRE L'ACTUALITÉ LA PLUS GÉNÉRALE, le constat s'impose : les territoires de la surveillance s'étendent. Pour en prendre la mesure, il n'est que de dresser une simple liste des débats qui, depuis une vingtaine d'années, alimentent les questionnements ou les alertes : les caméras de surveillance dans la ville, les dossiers policiers, les fichiers numériques, les lois sur le renseignement, les puces RFID, le « Big Data », la géolocalisation, la NSA et son programme « Prism », les pass de navigation, les compteurs connectés, les « *Google-Glass* », les réseaux sociaux, les algorithmes, la reconnaissance faciale, le marché des logiciels espions, les drones, etc.

À première vue, la surveillance est un sujet débordant. Voilà le cas exemplaire d'une question autrefois mineure, qui est devenue prépondérante, ou plutôt englobante, au sens où elle se met à recouvrir toute problématique qui implique les données, la vie privée, les technologies de l'information et de la communication et, peut-être encore au-delà, les nouvelles formes de l'exercice du pouvoir ou de la valorisation des marchandises.

## Le temps des notions proliférantes

En première analyse, le traitement médiatique des événements concernés par la surveillance aime mobiliser les hypothèses larges sur la société. Il fait volontiers office de rappel d'anciennes prophéties littéraires (« *Big Brother is watching you* ») ou de plus récentes formulations sociologiques. Dans la lignée des grandes proclamations (« la société du spectacle », « la société de la consommation », « la société de l'information »), une formule semble s'imposer : la « société de surveillance ». Sur le fond de ce constat de plus en plus partagé, un nom se détache : Michel Foucault. L'ouvrage vers lequel on se retourne alors pour trouver des explications historiques et philosophiques à notre situation contemporaine reste *Surveiller et punir*, paru en 1975. Aux deux tiers du livre de Foucault, une maxime est proposée, qui ne cesse depuis lors de faire de l'œil à notre époque cernée par le sujet : « Notre société n'est pas celle du spectacle, mais de la surveillance. »

La formule est suffisamment forte pour devenir à son tour une matrice descriptive. Depuis 1975, l'expression a produit son effet et son lot de variantes sous les noms de « société de contrôle », « société de la transparence », « société de la traçabilité », notamment. Il n'est pas jusqu'aux commentaires médiatiques et politiques qui ne s'inscrivent dans ce sillage. En 2019, le président de la République,

Emmanuel Macron, appelait lui-même de ses vœux la constitution collective d'une « société de la vigilance ».

Autre indice de la prégnance du modèle de Foucault : le succès de la notion de « panoptisme », qui apparaît également dans *Surveiller et punir*, et qui devient elle aussi, dès 1975, l'emblème de la surveillance dans nos sociétés modernes. Là encore, une liste est possible, qui, sans pour autant être exhaustive, donne le vertige. Elle se compose d'une partie des concepts forgés ces trente dernières années pour tenter de circonscrire le renouveau des « dispositifs de surveillance » : le « *superpanopticon* », le « *synopticon* », l'« *oligoptique* », le « *panoptisme 2.0.* », le « *catopticon* » ; le « *banoptisme* », le « *cryptopticon* », le « *panoptisme participatif* », le « *technoptique* », auxquels il faudrait, donc, ajouter le très récent « *coronoptique* ».

## La tentation panique

Souvent séduisantes, ces propositions reposent néanmoins sur le charme d'une hypothèse globale, accréditant le postulat que le fonctionnement de la surveillance serait uniforme, unilatéral et univoque au sein de nos sociétés. Ainsi décrite, la surveillance se trouve fatalement aimantée vers une explication par la totalité. Sans doute ce tropisme est-il lui-même encouragé par la notion même de panoptisme, comportant cette racine grecque « *pan* » (« *tout* » en grec), qui tend vers la « panique » : tous surveillés, tous tracés, tous fliqués...

Ce constat « panique » a récemment été posé par un chercheur, Gary T. Marx, comme un syndrome sous le nom de la « tapisserie » des concepts<sup>1</sup>. Ce chercheur a eu un rôle essentiel dans l'histoire des théories de la surveillance, puisqu'aux côtés du sociologue anglais David Lyon, il est à l'origine de la mutualisation d'un certain nombre de recherches *interdisciplinaires* qui ont vu naître les *Surveillance Studies*.

En réalité, plusieurs problèmes se posent à la lecture de ces listes de concepts. Premièrement, ces derniers ont la particularité de subsumer par un terme unique une pluralité de fonctionnements beaucoup plus complexes, nuancés et parfois même contradictoires de la surveillance. Ils reposent, deuxièmement, sur une conception avant tout « optique » ou architecturale de la surveillance. Enfin, dans la très grande majorité des cas, ils se logent dans un cadre d'analyse appartenant à une discipline singulière qui s'approprie, le temps d'une description, l'objet pluriel de la surveillance. Il en ressort trois risques associés : la dilution notionnelle, la confusion des niveaux et des pertinences de l'analyse et la fragmentation disciplinaire.

Dès la fin des années 1990, David Lyon et Gary T. Marx prennent conscience de la tension en jeu : l'inflation des questions liées à la surveillance, d'une part, et la nécessité d'un cadre théorique solide pour l'analyser et la penser, d'autre part. Il ne s'agit pas d'invalider les approches précédentes. Mais il s'agit de faire rupture avec les modèles trop généraux auxquels elles ont donné lieu. « Le Panoptique et au-delà » (« *Panopticon and Beyond* ») : tel est le mot d'ordre que proclame, dès 2002 de manière emblématique, la revue qu'ils fondent sous le titre de *Surveillance & Society*.

1. MARX G. T., 2015, *Surveillance Studies*, Cambridge, MA, Massachusetts Institute of Technology.



L'objectif est précisément de prendre au « sérieux » la question de la surveillance en se fondant, « *au-delà* » des premières théories englobantes, sur des modèles théoriques actualisés, des méthodologies opérantes et des analyses empiriques précises.

## Genèse d'un champ de recherches interdisciplinaires

Sous leur impulsion, sont alors apparus plusieurs centres de recherche, une revue en ligne, des colloques réguliers et de très nombreux ouvrages sur la surveillance<sup>1</sup>. S'il ne résume pas l'ensemble des théories sur la question, ce champ de recherches interdisciplinaires ne cesse de gagner en importance et de rallier de nouveaux chercheurs armés de nouvelles approches. À coup sûr, il en est la partie la plus structurée et la plus prometteuse d'un point de vue épistémologique, du fait même de sa capacité à structurer des recherches, des réseaux et des travaux sur un certain nombre de principes méthodologiques précis qui se sont dégagés et imposés au fil du temps.

Congruent avec les autres traditions interdisciplinaires, le principe dominant est l'inscription empirique de la recherche. À cet égard, le champ s'est vite vu couronné de succès : à peine se formait-il, qu'il se trouvait rattrapé par la déflagration historique du 11 septembre 2001. Une première définition, forte et prégnante pour la suite, se dessine en conséquence : la surveillance s'inscrit préférentiellement dans la perspective de la « sécurité », voire de la « société de sécurité maximale<sup>2</sup> » pour reprendre une formule que propose alors Gary T. Marx, le même auteur qui, vingt ans plus tard, pointera le risque de multiplier, dans la « tapisserie conceptuelle », les formules trop générales. Le fait est que le point de départ est forcément très politique, voire géopolitique, proche des discours génériques, médiatiques, journalistiques ou militants sur la question. Jusqu'en 2010, le champ est, par voie de conséquence, marqué par une forte centralité et une forte verticalité du point de vue.

## Infléchissements culturels

La trajectoire d'un domaine scientifique n'est pas rectiligne. Pour reprendre une métaphore courante en sciences sociales, le domaine théorique des *Surveillance Studies* a connu, par la suite, plusieurs « tournants » : social, ethnographique et culturel. Depuis vingt ans, le champ n'a cessé de gagner en complexité. Le tournant social a permis de considérer les processus de surveillance au-delà de leur seule dimension déterministe et normative, souvent privilégiée dans les premiers temps « sécuritaires » de leurs approches. En s'ouvrant à d'autres disciplines et à d'autres

1. Il convient de préciser que tous ces événements s'inscrivent pour la grande majorité dans le contexte des universités anglo-saxonnes, principalement américaines, anglaises, canadiennes et australiennes. Il s'ensuit que, pour le moment, la plupart des textes sont en anglais, non traduits, bien que l'appellation même du champ, par le recours au terme *Surveillance*, désigne l'origine foucauldienne, et donc française, de la réflexion.

2. MARX G. T., 1988, *Undercover. Police Surveillance in America*, University of California Press.

approches, le champ prend progressivement la mesure de la pluralité des acteurs, des domaines, des agencements, des pratiques, des interactions, des logiques de pouvoir. De même, le tournant ethnographique a parachevé de mettre au centre du travail l'analyse des terrains de la vie ordinaire, qu'elle soit institutionnelle, professionnelle, familiale, personnelle et interpersonnelle. Fort de ces avancées, le tournant culturel a pleinement pris en considération la surveillance telle qu'elle se vit et s'éprouve, mais aussi telle qu'elle se pratique. La surveillance n'est pas qu'un regard subi, mais aussi un regard agi, au point qu'on parlera, à partir de 2012, avec Alice Marwick<sup>1</sup> de « surveillance sociale ».

Au fond, au moment où nous présentons avec cet ouvrage ce courant de recherches, celui-ci n'a jamais été aussi proche de la perspective originaire des *Cultural Studies*. Dans son dernier livre en date, intitulé *The Culture of Surveillance*, paru en 2018, David Lyon donne ainsi une définition élargie de la surveillance et de la manière de l'étudier :

« Regarder les autres, dans une démarche de surveillance, est une pratique ancienne. Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, la surveillance a été une activité minoritaire, réalisée par des personnes ou des organisations spécifiques. Aujourd'hui, une grande partie de la surveillance est encore une activité spécialisée, exercée par la police et les agences de renseignement et, bien sûr, par les entreprises. Mais c'est aussi quelque chose qui se fait au niveau domestique dans la vie quotidienne » [LYON, 2018].

En 2020, l'actualité des *Surveillance Studies* est ainsi marquée par un redoublement de leur orientation interdisciplinaire. Non seulement la surveillance est l'objet d'une pensée qui croise la plupart des sciences humaines et sociales, mais encore voyons-nous des points de contact féconds entre les *Surveillance Studies* et d'autres « carrefours » interdisciplinaires. Il en est ainsi des *Gender Studies* (jusqu'à produire en 2015 le premier manuel de *Feminist Surveillance Studies*<sup>2</sup>), des *Performance Studies* ou encore des *Visual Studies*.

## Le projet de ce manuel

L'objectif premier de cet ouvrage est de donner à voir, de la manière la plus complète possible, les contours d'un champ de recherche et d'analyse tel qu'il s'est construit et tel qu'il est maintenant installé dans le paysage académique. Toutefois, toutes les théories de la surveillance ne se replient par sur les *Surveillance Studies*, de sorte que l'objectif second de cet ouvrage est de présenter l'interfécondation qui existe avec de nombreux autres textes parus autour du champ, quelle que soit l'approche qui les anime. Pour maintenir ce double cap, nous avons retenu quatre principes.

1. MARWICK A., 2012, "The Domain Public: Social Surveillance in Everyday Life", *Surveillance & Society*.

2. DUBROFSKY R. E. et MAGNET S. A., 2015, *Feminist Surveillance Studies*, Durham et Londres, Duke University Press.

1. Afin de comprendre l'émergence du champ, sa trajectoire et les tournants qui s'en sont suivis, l'accent a d'abord été mis sur les textes pionniers. Contrairement à l'illusion téléologique, qui pourrait laisser croire que tout est fait dans l'histoire des idées pour aboutir à l'état actuel des connaissances, nous privilégierons une présentation des textes fondateurs comme autonomes et continuant à exercer une influence importante dans le champ large des théories de la surveillance.
2. De surcroît, l'une des particularités de la théorie de la surveillance est qu'elle n'est pas historiquement portée par le champ scientifique. Investie par les sciences sociales depuis quelques décennies seulement, la question explicitement posée de la surveillance comme regard social, a travaillé, depuis plus longtemps, la philosophie et la littérature, qui se retrouvent parfois mêlées dans certains textes : il en est ainsi du genre de l'utopie (ou de la contre-utopie), de la littérature philosophique ou de la science-fiction. La place éminente de la littérature est une particularité qu'il faudra prendre en compte, si l'on ne veut pas passer à côté des fondements épistémologiques de ce domaine de savoir.
3. Dans le souci de ne pas écraser là encore la richesse des approches, nous maintiendrons un point de vue « transdisciplinaire » plutôt qu'« interdisciplinaire » sur le champ. Nous suivons, en cela, les préconisations des deux animateurs principaux du champ actuel, à savoir Torin Monahan et David Murakami Wood, pour qui « [le champ des *Surveillance Studies*] tire sa force et forge son identité à partir de préoccupations générales et de frictions productives entre les disciplines, tout en favorisant les ajustements et les innovations<sup>1</sup> ». Nous serons ainsi attentif aux « frictions » à la fois internes et externes. D'autres grands textes sur la surveillance se développent de manière périphérique, parallèle ou complémentaire au champ. Dans l'optique de procéder à l'exploration la plus large des théories, nous nous emploierons à faire ressortir les potentiels heuristiques qui existent entre ces différentes approches et ces différentes sensibilités de recherche.
4. En tant que domaine de connaissance, la surveillance est reliée à tout un ensemble de notions qui, elles aussi, ont pris de la vigueur dans l'espace public et qui se voient relayées actuellement dans l'espace universitaire : la philosophie de la transparence et des écrans, l'analyse des dispositifs, la critique des algorithmes, pour ne citer que les pistes principales. Longtemps sous-estimée, la question des pratiques et des imaginaires médiatiques a fait depuis quelques années un retour très notable dans les ouvrages qui portent notamment sur la vie privée. À côté des réflexions juridiques, la question du « design » des écrans est ainsi devenue centrale. De ce point de vue, le poids des médias et des médiations dans les enjeux de surveillance est de plus en plus important. Nous accorderons, partant, une place importante aux interactions entre les théories de la surveillance et les théories médiatiques.

Dans une perspective plus générale, enfin, la montée en puissance de la notion de surveillance fait qu'elle cesse d'être envisagée seulement comme un objet ou une série

---

1. MONAHAN T. et MURAKAMI D., 2018, *Surveillance Studies: A Reader*, Oxford, Oxford University Press.

d'objets d'actualité, pour devenir un objet théorique à part entière. Sa théorisation passe par un double processus réciproque. Alors que le regard se porte toujours plus sur les terrains empiriques, la surveillance comme concept gagne, en retour, en abstraction et rend d'autant plus autonome son champ d'investigation.

Il en résulte des usages beaucoup plus puissants d'un point de vue conceptuel. Alors que chez Foucault lui-même, la notion nécessitait d'être portée par d'autres concepts qui faisaient office de prothèses (le « dispositif », les « disciplines », le « panoptisme »), elle tend depuis une dizaine d'années à devenir l'élément fort des descriptions qui s'imposent dans les recherches, les textes et les théories. Nous pouvons évoquer ici des notions récentes comme le « *Surveillance Cinema* » de Catherine Zimmer (2015) ou le « *Surveillance Capitalism* » de Shoshana Zuboff (2019). De la même façon, dans certains domaines de recherche comme les *Media Studies*, les chercheurs parlent de « *surveillance turn*<sup>1</sup> » pour signaler l'intérêt que leur discipline porte à cette question.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé d'établir un principe de traduction qui cherche à rendre justice à cette montée en puissance notionnelle. Quand cela sera nécessaire, nous utiliserons l'adjectif « *surveillanciel(le)* », qui nous paraît, dorénavant, indispensable pour rendre compte des notions que nous venons de citer comme le « cinéma surveillanciel », le « capitalisme surveillanciel », le « tournant surveillanciel », entre autres. Cela n'est pas seulement une question lexicale. Cette nécessité prend acte d'un moment de bascule qui a vu apparaître, en 2000, le concept clé d'« agencement surveillanciel ». En anglais, la notion se dit « *surveillant assemblage*<sup>2</sup> ». L'adjectif utilisé par les deux auteurs du concept ne peut être simplement traduit par « surveillant ». Leur approche vise, au contraire, à montrer que la surveillance devient un enjeu à part entière et accède, à l'ère des *data*, à un statut théorique plus abstrait. Comme nous le verrons, ce moment est décisif dans l'histoire de ce que David Lyon et Gary T. Marx vont appeler, dès 2002, la « nouvelle surveillance » et qu'un autre chercheur sur les médias informatiques, Roger Clarke, avait déjà baptisé en 1987 du nom de « dataveillance ».

## Plan de l'ouvrage

L'ouvrage est composé de trois grandes parties.

Dans la première, nous commencerons par repérer les textes pionniers sur la surveillance, puis les textes fondateurs du champ plus précis des *Surveillance Studies*. Si la surveillance constitue alors une thématique ancillaire pour d'autres modèles plus larges (la bureaucratie, le capitalisme, le taylorisme ou le contrôle social), l'étude de ces textes permet de mieux comprendre l'origine des théories politiques et sociologiques qui ont servi de fondations pour le champ, tout en continuant, à l'heure actuelle, de l'innover.

1. HALL R., MONAHAN T. et REEVES J., 2016, « Editorial. Surveillance and Performance », *Surveillance & Society*, 14(2).

2. HAGGERTY K. D. et ERICSON R. V., 2000, « The Surveillant Assemblage », *The British Journal of Sociology*.

Dans cette perspective, il conviendra, bien évidemment, de réserver une place particulière à la théorie panoptique qui est le moment pivot dans le processus d'automatisation de la question surveillanciel. Ce texte constitue plus qu'une source; il constitue ce que Monahan et Murakami Wood désignent sous le nom de «défi conceptuel». C'est pourquoi nous prendrons le temps de bien lire *Surveiller et punir* de Foucault, non pour lui-même uniquement, mais pour le mettre en perspective avec les enjeux théoriques et épistémologiques des travaux les plus actuels. Nous devons notamment montrer comment la pensée de Foucault sur les phénomènes de surveillance ou des questions apparentées ne se limite pas à son propre concept de panoptisme. La richesse irremplaçable de cette approche est redoublée par le fait que des notions ultérieures comme celle de «bio-pouvoir» et de «gouvernementalité» ont à la fois remodelé celle de panoptisme et permis à la théorie générale de la surveillance de trouver de nouveaux appuis, comme dans le cas de la «gouvernementalité algorithmique» qui a renouvelé l'approche des nouvelles technologies à partir de 2013.

En deuxième partie, nous nous intéresserons aux «nouveaux agencements» de la surveillance. Les années 2010-2020 ont vu éclore toute une nouvelle série d'approches. Dans le prolongement de l'hypothèse initiale de l'«agencement surveillanciel<sup>1</sup>», plusieurs propositions marquantes sont apparues pour décrire de nouveaux modèles généraux. N'appartenant pas forcément au champ restreint des *Surveillance Studies*, ces théories ont développé tour à tour des hypothèses fortes, au moment où les données, les plateformes et les algorithmes se sont mis à gouverner la vie numérique des individus, observée non plus seulement par le pouvoir, mais par une multitude d'acteurs en capacité d'en faire une exploitation de nature économique, médiatique ou commerciale. La forme la plus récente de ces nouveaux agencements a pris pour nom «capitalisme surveillanciel» et s'est imposée jusque dans le langage courant, en proposant un nouveau «diagramme» de nos sociétés contemporaines. Malgré son succès évident, cette approche fait elle-même débat et pose la question théorique de l'implication des individus dans leur propre surveillance. Pour aborder cet enjeu devenu central, nous reviendrons sur l'ensemble des grandes théories qui ont mis au centre de leur questionnement la notion de «participation», que ce soit dans l'hypothèse de la «*shareveillance*», de la «vigilance» ou plus récemment de l'«exposition».

Dans la troisième partie, nous présenterons la genèse et l'état des lieux du champ des *Surveillance Studies*, de ses méthodes et de ses évolutions. Grâce à l'exposé préalable des textes fondateurs, ainsi que des autres théories, nous pourrions ainsi mettre en perspective l'ensemble de ses lignes de force et de ses lignes de fuite. Dans cette optique, la question des médias et des écrans constituera un dernier temps de notre présentation. Nous verrons comment de nouvelles relations interdisciplinaires sont en train de se nouer, en donnant une vigueur nouvelle à des approches qui, pertinentes pour qu'elles puissent être au moment où elles ont été formulées, demeurent en permanence sollicitées et défiées par les événements, les contingences

1. MONAHAN T. et MURAKAMI D., 2018, *Surveillance Studies: A Reader*, Oxford, Oxford University Press.

et les « surprises » empiriques qui rendent ce courant de pensée et de recherche toujours plus foisonnant.

Cela nous permettra de présenter une dernière hypothèse autour de ce que nous appellerons la *pragmatique de la visibilité*. En plaçant le panoptisme dans la question plus large de l'« économie de la visibilité », Michel Foucault a ouvert la voie à un schéma particulièrement clairvoyant : le pouvoir est corrélé à une capacité de voir, de faire voir et de dominer du regard. Or, qu'en est-il aujourd'hui, quand tout un chacun peut prétendre à occuper une position de surplomb ou de contrechamp ? Entre pratique de la transparence et pratique de l'obscurité, de nouvelles grammaires d'action commencent à être décrites par des chercheurs en médias qui se rapprochent des *Surveillance Studies*. De nouveaux résultats affleurent soulignant alors que l'extension médiatique des pratiques désigne moins la participation « volontaire » de la population à sa propre surveillance, que la « revendication » au partage de la visibilité comme pouvoir.

## PREMIÈRE PARTIE

# Premières approches théoriques de la surveillance

LA NOTION DE SURVEILLANCE ne s'impose pas au premier abord comme un objet théorique autonome. Elle se rattache à d'autres contextes de réflexion, d'autres terrains de recherche et enjeux théoriques. Son émergence est ainsi à la fois le fait de travaux pionniers et de rencontres interdisciplinaires.

Citons pour commencer l'ouvrage que publie Michel Foucault en 1975 sous le titre *Surveiller et punir* et qui est considéré, à juste titre, comme le point d'origine et le texte tutélaire du champ des théories *surveillancielles*. Or, comme son titre l'indique et comme nous le verrons en détail dans le chapitre 2, il porte autant sur l'histoire des techniques « punitives » et sur les sociétés « disciplinaires », que sur la surveillance en tant que telle. Pour preuve, la traduction anglaise du texte de Michel Foucault est *Discipline and Punish*, qui met en arrière-plan la question de la surveillance, en faveur de celle du pouvoir sur les corps (« *discipline* »). Et pourtant, le choix de baptiser le champ de recherche anglo-saxon des *Surveillance Studies* par le recours au terme d'origine « française » *surveillance* est clairement motivé selon Gary T. Marx (l'un des fondateurs et animateurs de ce champ) par le désir de saluer le rôle historique de Michel Foucault [MARX, 2015].

De manière encore plus notable, dans les autres travaux pionniers, la surveillance est corrélée à des questionnements politiques de nature diverse, que ce soit la déviance, la pénalité, la prison, les normes, le contrôle social, le travail policier, l'identification des populations, le fichage des individus, les discriminations, la gouvernance des villes, l'espace public, la vie privée, pour ne citer que les enjeux dominants.

Ces associations thématiques et notionnelles restent bien sûr valables et toujours actives dans le champ des recherches sur la surveillance – à commencer

par les *Surveillance Studies* –, mais la hiérarchie de la corrélation a changé de sens : les développements sociopolitiques tendent, de plus en plus, à s'abriter sous la question « ombrelle » [MARX, 2015] de la surveillance.

L'intérêt d'aller voir du côté des « textes pionniers » est de saisir le cadre interdisciplinaire à l'origine de ce questionnement. On y trouve d'abord les sciences politiques, le droit, la sociologie, ainsi que la philosophie, l'histoire, mais aussi la géographie et la géopolitique.

Ce n'est que plus tard que les autres disciplines « culturelles » se manifesteront pleinement, précisément lorsque la question de la surveillance aura gagné son autonomie dans le champ des études visuelles, de la sémiotique et, surtout, de la théorie des médias. Pour être complet, il convient de souligner la présence notable de chercheurs anglo-saxons en informatique (*Computer Science*) dès les origines des *Surveillance Studies*, du fait même que les premières analyses des fondateurs du champ montreront l'émergence d'une « nouvelle surveillance » [MARX, 2002; LYON, 2002] indexée aux nouvelles technologies et au processus d'« informatisation » des sociétés modernes.

## Les « charnières théoriques » de la littérature

La grande particularité des théories de la surveillance tient à leur arrière-plan littéraire. Avant que n'émerge un « cinéma surveillanciel » [ZIMMER, 2015] ou une pratique artistique mettant en débat la place de la surveillance dans nos sociétés, c'est dans le champ littéraire que les premières conceptions et les premières conceptualisations se sont faites. De sorte qu'il serait tout à fait possible de parler d'une « littérature surveillanciel » à part entière, annonciatrice des mises en image et en fiction audiovisuelles les plus récentes.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la question de la surveillance fait une apparition forte dans le champ littéraire, parfois en relais et en dialogue avec le domaine philosophique ou religieux. L'émergence du genre utopique, par exemple, porte toute une série de réflexions sur la place du regard, du contrôle et de la surveillance dans l'administration idéale d'une communauté restreinte et qui serait parfaitement ordonnée<sup>1</sup>. C'est aussi le cas d'une grande tradition de réflexion « pédagogique », qu'incarne parfaitement Jean-Jacques Rousseau, notamment lorsqu'il imagine devenir « œil vivant » dans *La Nouvelle Héloïse*<sup>2</sup>.

Mais c'est plus largement toute une littérature philosophique, souvent oubliée, qui, naissant au XVIII<sup>e</sup> siècle, prend en compte la question des « machines à voir<sup>3</sup> », ainsi que du potentiel de surveillance (individuelle, sociale et collective) qu'elles contiennent. On doit ainsi à des chercheurs en littérature (notamment

1. À commencer par la première « utopie », celle de Thomas More (1516) qui décrit un monde marqué par la discipline et un contrôle très fort de ses habitants.

2. « Si je pouvais changer la nature de mon être et devenir un œil vivant, je ferais volontiers cet échange. »

3. GLEIZES D. et REYNAUD D., 2017, *Machines à voir. Pour une histoire du regard instrumenté (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, PUL, coll. « Littérature et idéologies ».



dix-huitiémistes) des redécouvertes très récentes de textes essentiels comme celui de Charles-François Tiphaigne de La Roche intitulé *Giphantie* (1760) qui met en scène une série d'inventions permettant de voir à distance et de surveiller le monde, constituant un « *panopticon* » (du grec, « lieu d'où l'on peut tout voir ») global ou plus précisément un « *panacousticon* » (du grec, « lieu d'où l'on peut tout entendre »), comme l'analyse Yves Citton<sup>1</sup>. Il précise : « *Giphantie* se présente à nos yeux comme un étonnant panorama décrivant par avance les principaux médias techniques qui seront inventés dans les trois siècles ultérieurs : photographie, radio, télévision, géo-surveillance, contrôle holosonique<sup>2</sup>. »

Dans cette perspective, deux programmes de recherche seraient envisageables au moment d'ouvrir le champ des « théories de la surveillance ».

Premier programme : il serait tout à fait possible d'explorer la piste d'un « tournant surveillanciel » de l'histoire littéraire « moderne », du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, apte à saisir un grand nombre d'évolutions en termes d'arts romanesques, d'écoles, de positionnements ou de postures d'écrivains.

Second programme : la littérature surveillancielles fait partie du champ plus large des théories de la surveillance, soit au titre de représentations, d'imaginaires ou d'exemplifications, soit au titre de véritables propositions théoriques.

C'est bien entendu ce second programme que nous suivrons dans cet ouvrage, notamment dans les premières parties consacrées à l'histoire des théories pionnières de la surveillance. Le fait est que la spéculation littéraire tient une place incomparable pour quatre raisons principales.

- Premièrement, elle annonce les formes récurrentes des utopies de la technique, que l'on retrouve dans toute une série de discours et de fantasmes actuels autour de la transparence.
- Deuxièmement, elle donne progressivement lieu, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, à une tradition parallèle de mise en critique des postulats euphoriques de la surveillance et de la transparence. Cette « ère du soupçon » devient générale tout au long du XIX<sup>e</sup> puis dominante au XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux fictions les plus actuelles : il suffit de penser à la filiation qu'il y a entre *1984* et *Black Mirror* par exemple.
- Troisièmement, certains de ces textes et certaines de ces figures de la surveillance totale sont devenus des emblèmes, continuant d'alimenter une réflexion sur les pratiques, les techniques et les enjeux sociaux, politiques et économiques les plus contemporains.
- Quatrièmement, le statut de certaines œuvres littéraires prend un tour épistémologique unique dans le champ du savoir propre à la surveillance : elles ne se

1. « La visite de l'île de *Giphantie* fait en effet découvrir une étonnante série d'inventions techniques qui scanderont les deux siècles à venir. [...] Ailleurs, ils ont disposé un globe relié à l'ensemble de la surface de la terre par un dense réseau de tuyaux, formant un panacousticon global qui permet au voyageur, lorsqu'il clique sur un point du globe, d'entendre ce qui est en train de se dire en cet endroit de la planète [ch. I, 8]. Il découvre un peu plus tard qu'un vaste système de miroirs et de satellites permet non seulement d'entendre, mais aussi de voir tout ce qui se fait en n'importe quel point du monde [ch. I, 12] » (CITTON Y., 2016, « Communication : Utopies médiarchiques », in BACZKO B., ROSSET F. et PORRET M., *Dictionnaire critique de l'utopie au temps des Lumières*, Georg, p. 215-242.).

2. CITTON Y., 2017, *Médiarchie*, Paris, Éditions du Seuil.

contentent pas de représenter une thématique, mais en interrogeant les évolutions mêmes des conditions de la représentation elle-même (les « miroirs » et les « écrans »), elles deviennent ce que nous appellerons « des charnières théoriques » dans l'évolution des théories elles-mêmes.

De ces quatre plans, il ressort que la littérature n'est pas seulement illustratrice de la théorie *surveillancielle*; elle en est nourricière. Comme l'écrivent David Rosen et Aaron Santesso dans un ouvrage récent et important [2013], la prégnance des enjeux sociaux et politiques a eu tendance à minorer l'histoire littéraire et philosophique de la surveillance. Or, plus que tout autre objet théorique, la surveillance semble, ainsi vérifier la portée heuristique profonde des « humanités » à la fois classiques et actuelles (c'est-à-dire numériques) qui croisent les perspectives littéraires avec les sciences humaines et sociales, au lieu même de la fiction, ou plutôt de la représentation comme modalité de connaissance.

Aussi nous nous attacherons tout au long de cet ouvrage, et de manière plus visible dans les premiers chapitres, à mettre en perspective ces croisements et ces entrelacements théoriques, afin de comprendre l'émergence de ce champ de recherche, en lien avec des représentations tour à tour fondatrices, illustratives et charnières.

C'est pourquoi nous pouvons produire ici un tableau chronologique général afin de prendre la mesure de cette histoire théorique mêlée.

## Repères chronologiques

Date	Textes littéraires	Textes fondateurs	Surveillance Studies	Textes ou ouvrages généraux sur la surveillance
1574	Étienne de la Boétie, <i>Discours de la servitude volontaire</i>			
1760	Charles-François Tiphaigne de la Roche, <i>Ciphantie</i>			
1761-62	Jean-Jacques Rousseau, <i>La Nouvelle Héloïse</i> et <i>Émile</i>			
1787		Jeremy Bentham, <i>The Panopticon Writings</i>		
1864	Fiodor Dostoïevski, <i>Note d'un souterrain</i>			
1911		Frederick Taylor, <i>The Principles of Scientific Management</i>		
1920	Ievgueni Zamiatine, <i>Nous</i>			
1921		Max Weber, <i>Économie et société</i>		
1925	Franz Kafka, <i>Le Procès</i>			
1926-27	Thea von Harbou, <i>Metropolis</i>			
1931	Aldous Huxley, <i>Le Meilleur des mondes</i>			
1949	George Orwell, 1984			
1956	Philip K. Dick, <i>The Minority Report</i>			
1959	William Burroughs, <i>Le Festin nu</i>			
1970	William Burroughs, <i>The Electronic Revolution</i>			
1973		James B. Rule, <i>Private Lives and Public Surveillance. Social Control in the Computer Age</i>		
1975		Michel Foucault, <i>Surveiller et punir</i>		
1977	Philip K. Dick, <i>Substance Mort (A Scanner Darkly)</i>			
1985	Margaret Atwood, <i>The Handmaid's Tale</i>	Stanley Cohen, <i>Visions of Social Control</i> Anthony Giddens, <i>The Nation-State and Violence</i>		
1987-90		Gilles Deleuze, <i>Post-scriptum sur les sociétés de contrôle</i>	Gary T. Marx, <i>Undercover: Police Surveillance in America</i>	Roger Clarke, <i>Dataveillance</i> Mark Poster, <i>The Mode of Information</i>

Date	Textes littéraires	Textes fondateurs	Surveillance Studies	Textes ou ouvrages généraux sur la surveillance
1993				Oscar Candy, <i>The Panoptic Sort</i>
1994			David Lyon, <i>The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society</i>	
1997				Thomas Mathiesen, <i>The Viewer Society</i>
2000				Kevin D. Haggerty et Richard V. Ericson, <i>The Surveillant Assemblage</i>
2002			Revue <i>Surveillance &amp; Society</i>	
2004				Daniel Solove, <i>The Digital Person: Technology and Privacy in the Information Age</i>
2005-06			Centre de recherche sur les <i>Surveillance Studies</i> à la Queen's University (Kingston, Canada)	
2007	Alain Damasio, <i>La Zone du Dehors</i>		David Lyon, <i>Surveillance Studies: An Overview</i>	
2009				Helen Nissenbaum, <i>Privacy in Context</i>
2013	Dave Eggers, <i>The Circle</i>			David Rosen et Aaron Santesso, <i>The Watchman in Pieces: Surveillance, Literature, and Liberal Personhood</i>
2014				danah boyd, <i>It's Complicated</i>
2015				Catherine Zimmer, <i>Surveillance Cinema</i> Francesco Casetti, <i>The Lumiere Galaxy</i>
2018			Torin Monahan et David Murakami Wood, <i>Surveillance Studies: A Reader</i>	
2019	Alain Damasio, <i>Les Furtifs</i>		Rachel E. Dubrofsky et Shoshana Amielle Magnnet, <i>Feminist Surveillance Studies</i>	Shoshana Zuboff, <i>The Age of Surveillance Capitalism</i> Finn Brunton et Helen Nissenbaum, <i>Obfuscation</i>
2020				Bernard E. Harcourt, <i>La Société d'exposition</i> Alain Boillat et Laurent Guido, <i>Loin des yeux... Le cinéma</i>